

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

Etaient absents excusés : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/60

Objet : Gestion de distributeurs automatiques - Convention d'occupation temporaire du domaine public – Choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, conformément à l'ordonnance n°217-562 du 19 avril 2017, l'obligation d'organiser une procédure de sélection préalable s'agissant de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération 2021-31 du 14 avril 2021, l'autorisant à procéder aux mesures de publicité et au lancement de la procédure de mise en concurrence nécessaire à l'installation et l'exploitation de distributeurs de boissons au sein des bâtiments municipaux.

Suite à la mise en concurrence et à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose d'attribuer l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques au sein des bâtiments municipaux à la société MERLING situé 4 ter allée de Longuetterre à Montrabé.

A ce titre, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue entre la Commune et la société MERLING situé 4 ter allée de Longuetterre à Montrabé.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil municipal :

- D'attribuer l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques au sein des bâtiments municipaux à la société MERLING situé 4 ter allée de Longuetterre à Montrabé..
- De l'autoriser à signer la convention temporaire du domaine public relative à l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques.
- De fixer le montant définitif de la redevance d'exploitation d'occupation à 5% du chiffre d'affaire annuel HT €.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

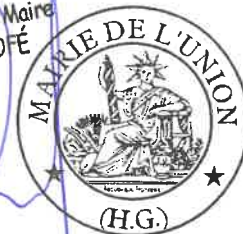
- D'attribuer l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques au sein des bâtiments municipaux à la société MERLING situé 4 ter allée de Longuetterre à Montrabé..
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention temporaire du domaine public relative à l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques.
- De fixer le montant définitif de la redevance d'exploitation d'occupation à 5% du chiffre d'affaire annuel HT €.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le - 6 JUIL. 2021

- Affiché le - 6 JUIL. 2021